

REGLEMENT D'EPS DU COLLEGE JEAN MONNET

Le manquement à une des règles énoncées sera suivi **d'un avertissement**.

Dès le deuxième avertissement, l'élève s'expose aux punitions suivantes selon la gravité de l'évènement:

- Mot sur le carnet de correspondance
- perte de points sur l'évaluation en EPS « item compétences méthodologiques »
- rencontre entre les parents, l'élève et l'enseignant
- retenue avec travail relatif à l'EPS.
- exclusion de cours associée à un rapport d'incident qui ira dans le dossier scolaire.

Déplacements:

- Je suis rangé(e) sur l'emplacement EPS et j'ai rangé tous les **objets et nourriture** utilisés pendant la récréation **dès la sonnerie**.
- A la fin des cours, tous les élèves doivent **repasser par le collège** pour sortir.

Tenue, Hygiène et Sécurité

- J'ai **ma tenue d'EPS** avec ma paire de basket propre dans mon sac si je suis dans le gymnase (un jogging ou un short qui tient à la taille, des chaussures avec des semelles, élastiques pour les filles si les cheveux sont trop longs. Finalement une tenue de rechange semble indispensable !!!)
- J'enlève **TOUS** mes bijoux pour pratiquer.
- Quand je rentre dans le gymnase **mes lacets** sont faits.
- Je jette mon **chewing-gum** dans la poubelle d'entrée du gymnase pour des questions évidentes de sécurité.
- Je n'ai **aucune clef ou aucun appareil dans mes poches** pendant le cours
- J'ai toujours mon **carnet de correspondance et un stylo**.
- J'ai la possibilité de prendre ma douche à la fin de certaines activités, après avoir demandé l'autorisation à mon professeur.

Attitude

- Je ne reste pas plus de **4 minutes** dans les vestiaires pour me changer. *Le professeur peut cependant intervenir dans les vestiaires filles ou garçons s'il le juge nécessaire (chahut, temps trop long, non respect du règlement intérieur...).*
- Je participe à la mise en place et au **rangement** du matériel.
- Je **respecte le matériel** et les installations à notre disposition (qui ne nous appartiennent pas). Toutes dégradations volontaires sont sujettes à une réparation ou un remplacement payé par les parents.
- J'**écoute** les consignes. Je ne parle pas à mes camarades pendant que l'enseignant explique.
- Je respecte **verbalement** (pas d'insulte, pas de moquerie...) **et physiquement** les autres (frapper les camarades n'est pas un jeu !).

Demande de Dispense

- Pour une séance maximum : l'élève se présente au cours d'EPS muni du billet de dispense rempli par son responsable légal. Il est tenu d'assister au cours, sauf décision contraire du professeur et d'apporter sa tenue d'EPS dans le cas où le professeur peut lui proposer une activité adaptée.
- Pour une Inaptitude partielle: l'élève doit fournir un certificat médical indiquant la durée de l'inaptitude et le type de mouvement interdit. Il est tenu d'assister au cours, sauf décision

contraire du professeur, et d'apporter sa tenue d'EPS dans le cas où le professeur peut lui proposer une activité adaptée.

- Pour une dispense supérieure à trois mois : l'élève doit fournir un certificat médical indiquant la durée de l'inaptitude. Une rencontre aura lieu avec le médecin scolaire qui jugera des adaptations de cours nécessaires.
- Pour une dispense supérieure à 45 jours et dans l'attente d'un rendez-vous avec le médecin scolaire, le professeur d'EPS jugera si les adaptations sont possibles et utiles. Dans le cas contraire, il en informera la famille par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

QUELLES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EN EPS

Période	Du	Du	Du	Du	Du	Du
	Au.....	Au.....	Au.....	Au.....	Au.....	Au.....
Activités						
Tenue ?						

PRODUCTION D'IMAGES

Dans le cadre de l'enseignement de certaines activités physiques et pour un usage purement pédagogique, nous serons amenés à filmer ou photographier votre enfant.

L'utilisation de ses images restera interne à l'établissement et elles seront détruites au plus tard à chaque fin de cycle.